

**Commune de TAILLEBOURG**  
**Compte rendu du Conseil Municipal du**  
**Jeudi 24 Août 2017 à 20h30, à la Mairie de Taillebourg**

sur convocation du 14 août 2017

**Présents :** M. Pierre TEXIER, M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Gérard GALLAIS, M. Fabrice GUILLOT, M. Bruno CHEVALIER, Mme Maryse BEAUBEAU, Mme Babette RICHAUD, M. Philippe GANTHY, Mme GUIBERTEAU Emmanuelle, M. Daniel ARROYO-BISHOP

**Absents :** Mme Sylvie ALBERT, M. DECQ Jean-François

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BEAUBEAU

**Ordre du Jour :**

- 1) Adoption du PV du 22/06/2017
- 2) SEMIS : Délibération Comptes
- 3) Affaire de la pollution du Puits-Décision de justice :
- 4) Décision modificative n°2 (consignation pour affaire du Puits)
- 5) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis
- 6) Vente du bateau donné à la municipalité
- 7) Convention avec l'association 30 millions d'amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole du Chat Libre à Saintes pour le traitement des chats errants.
- 8) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement) -modification du tableau des tarifs
- 9) FCTVA : intervention du sénateur
- 10) Questions diverses :

Suite à la demande de monsieur CHEVALIER, la partie « huis clos » du conseil municipal est repoussée en fin de séance, monsieur le maire demande d'ajouter certains points et de repousser le vote des comptes de la SEMIS pour de plus amples informations.

**Nouvel Ordre du Jour proposé :**

- 1) Adoption du PV du 22/06/2017
- 2) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis
- 3) Vente du bateau donné à la municipalité
- 4) Rendez-vous du Vendredi 18 Aout de monsieur le Maire avec madame la Sous-Préfète (DETR projet école, Contrat de Ruralité, FCTVA dont intervention du sénateur Daniel LAURENT)
- 5) Convention avec l'association 30 millions d'amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole du Chat Libre à Saintes pour le traitement des chats errants.
- 6) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement)
- 7) Appel à candidature du conseil départemental pour la redynamisation des centre-bourgs (dossier à établir)
- 8) Délibération acquisition parcelle B984-les Février
- 9) Convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance
- 10) Travaux sur la commune, demande d'un calendrier :
- 11) Dates prochaines réunions :
- 12) Questions diverses :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire demande le « Huis Clos » à ce conseil, pour l'Odj numéros 13) et 14) considérant l'évocation des dernières informations de notre avocat pour l'affaire en cours de « pollution des sols ».

*Article L2121-18*

- *Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996*

*Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

*Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.*

*Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.*

- 13) Affaire de la pollution du Puits liée à l'immeuble de l'actuel bâtiment des locaux techniques-Décision de justice : (huis clos)
- 14) Décision modificative n°2 (consignation pour affaire du Puits) (huis clos)

**Vote du huit clos et de l'OdJ : Tous Pour**

## Compte-rendu :

### 1) Adoption du PV du 22/06/2017

#### Vote : Tous Pour

### 2) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis

Extrait de l'acte :

*« Maître Loetitia CHAUVIN, Notaire à Saint Savinien 17350, certifie et atteste, qu'aux termes d'un acte reçu par elle les 18 et 20 Juillet 2017, la SFR (Cleyrac 33540), a vendu à la Commune de Taillebourg, l'immeuble non bâti de « voiries et espaces communs » cadastré ZK 119,120,143,151,167,177,160. La présente cession est consentie et acceptée gratuitement... »*

Maître Loetitia Chauvin nous a informé que la parcelle ZK 169 avait déjà été rétrocédée en 2002.

L'équipe municipale a donc mené à bien, en 3 ans, un dossier complexe.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier de rétrocession était en cours depuis le 16 Mars 1999 (date du règlement des équipements à usage commun acté par maître DUROY) et avait été suivi depuis cette date et sans aboutir, par d'autres élus ...

Dans le cadre de cette rétrocession et du nouveau PLU, monsieur le Maire proposera au conseil municipal de travailler, dès 2018, sur une sortie de « sécurité » vers la départementale par la rue des Boutons d'or et une vente de 2 à 3 lots sur une partie de la parcelle ZK 156. Cela permettrait de régler les passages intempestifs dans le terrain vague et d'aménager sur l'autre partie de la parcelle, une zone de loisirs ouverte à tous (buts de foot, paniers de basket, terrain de boules ou autres).

### 3) Vente du bateau donné à la municipalité

Monsieur le Maire remercie messieurs GANTHY, CHEVALIER et GALLAIS qui ont permis la vente et l'évacuation du bateau donné à la municipalité et vendu à une personne de Nantes par l'intermédiaire du site « Le Bon Coin ».

#### Bilan de l'opération :

- Vedette Freeman de 7.14m de 1977 cédée gratuitement à la municipalité par Albert RENNIE reparti en Angleterre pour raison de santé (la municipalité a remercié cette personne pour son don).

- Travaux de recherche de panne

(Vieux gasoil, dépose de pompe à injection et injecteurs, nettoyage, tarage) : 405.60 €

Vente du bateau en l'état : 2500,00 €

Résultat positif pour la municipalité : **2094.40 €**

### 4) Rendez-vous du Vendredi 18 Aout de monsieur le Maire avec madame la Sous-Préfète (DETR projet école, Contrat de Ruralité, FCTVA avec intervention du sénateur Daniel LAURENT)

Subvention DETR :

Madame la Sous-préfète a questionné monsieur le Maire sur l'avancement du projet école et sa disposition à engager l'Etat, dans le cadre de la DETR à hauteur de 25% du montant du projet. Le dossier n'est pas complet pour le déclenchement de la subvention sur l'exercice 2017 et elle se doit de transférer les subventions à d'autres projets déjà finalisés.

En effet, si elle considère que le dossier est bien engagé, le SIVOS devait fournir l'APD (avant-projet définitif, dont projet d'architecte et prestations du maître d'œuvre) pour la finalisation de la demande de subvention, ce qui représente une somme d'environ 150 000 €.

Considérant les anciens projets non aboutis qui ont déjà coûtés de l'argent aux contribuables Taillebourgeois (bureau d'étude pour le projet d'école sur le champ de foire en zone inconstructible), monsieur le Maire, président du SIVOS ne voulait pas engager cette somme sans assurance de mener ce projet à son terme. Aussi il préfère prendre toutes les assurances de la faisabilité et notamment l'attente de la signature du nouveau PLU qui modifie le statut du terrain, ainsi que la position des municipalités voisines invitées à rejoindre notre SIVOS dans le cadre de ses nouveaux statuts, des orientations du Contrat de Ruralité de la CdC des vals de Saintonge et du schéma directeur des écoles à venir. Si Taillebourg et Annepont devaient être les seules communes à supporter le coût de l'investissement, monsieur le Maire proposera de réévaluer les tarifs d'accueil des élèves des communes hors SIVOS sur la réalité des coûts de fonctionnement et d'investissement des communes associées, ce qui selon ses calculs porterait (uniquement sur la partie fonctionnement) à 1800 € par an et par élève, la participation des communes demandeuses.

Madame la Sous-préfète confirme ce chiffre et informe monsieur le Maire que dans le cadre de la DETR, les dotations de l'Etat ne pourront être validées sur la rénovation de certains RPI. Elle propose une réunion en Septembre avec les maires et élus de la CdC concernés pour confirmer ses propos.

La Sous-préfète assure qu'en 2018 cette dotation (DETR) sera maintenue car elle soutient ce projet qu'elle connaît bien et qu'elle a approuvé en 2017.

FCTVA :

Concernant les problèmes de versement de FCTVA faisant suite au dossier de contestation de monsieur le Maire au sujet du montant du reversement et à la lettre de soutien du sénateur Daniel LAURENT, madame la sous-préfète assure monsieur le Maire qu'elle va s'occuper personnellement du dossier pour le versement de la somme due.

5) Convention avec l'association 30 millions d'amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'association de l'Ecole du Chat Libre à Saintes pour le traitement des chats errants.

Il a été remarqué une hausse importante de chats errants sur la commune. Les Taillebourgeois se plaignent de cette situation. Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'association « 30 Millions d'Amis » qui peut gérer ce genre de problème en partenariat avec l'Ecole du Chat libre de Saintes qu'elle a agréée.

Cette association souhaite avoir un référent local.

Mme Tessier, garde-chasse agréée, est proposée comme référente municipale.

**Vote pour ce projet :** 1 Contre, 1 Abstention, 8 Pour

6) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement)

Monsieur le Maire propose que les associations qui utilisent la salle des fêtes en employant du personnel rémunéré participent aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité).

Il propose qu'un forfait annuel soit instauré et inscrit dans le tableau général des tarifs de prestations de la commune :

- 45 € pour les associations taillebourgeoises
- 60 € pour les autres associations

Les autres tarifs restent inchangés.

**Vote : Tous Pour**

Toutes les associations qui bénéficient déjà de la salle des fêtes ou d'autres bâtiments de la municipalité seront contactées pour les aviser de cette modification.

Pour bénéficier des tarifs « commune », le bilan moral et financier devra obligatoirement être fourni chaque année, sinon les utilisateurs seront considérés comme utilisateurs extérieurs à la commune.

7) Appel à candidature du conseil départemental pour la redynamisation des centre-bourgs (dossier à établir)

Le conseil départemental a adressé un courrier à toutes les communes afin que celles qui souhaiteraient obtenir des aides techniques et financières pour la redynamisation des centre-bourgs puissent se faire connaître.

La municipalité, déjà engagée dans cette démarche de réhabilitation avec l'Etablissement public foncier régional, décide de remplir ce dossier (sans engagement pour la commune) qui permettra de connaître les propositions et les aides techniques et financières du Département.

8) Délibération acquisition parcelle B984-les Février

Le dossier n'est pas simple car il s'agit d'un quéreux, sis aux Février, sans véritable statut administratif.

Selon le notaire, sous toute réserve de nouvelle modification, le 4 septembre 2017 aura lieu la signature de l'acte rectificatif par tous les habitants du village des Février et la vente par ces habitants, pour l'euro symbolique, à la mairie.

Ensuite la commune vendrait cette parcelle à M. Emerit qui souhaite l'acquérir et qui paierait tous les frais.

La recette de cette vente va revenir à la commune qui ne peut pas la redistribuer légalement aux habitants de ce village.

De ce fait, la municipalité proposera de réaliser un aménagement à hauteur de la vente (environ 700€) dans ce village.

9) Convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance

Un acheteur potentiel des gîtes demande s'il est possible de bénéficier du jardinet, de la table et du barbecue situés devant les gîtes.

Ces terrains déjà affectés aux gîtes, sont sur un espace du domaine public. Il est donc interdit de les vendre ou de les mettre à disposition sans compensation financière.

La solution est d'établir une convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance. La somme de 150€ à l'année est proposée.

Monsieur le Maire demande de voter pour établir une délibération pour ce projet de convention.

**Vote : Tous pour**

10) Travaux sur la commune :

Monsieur le Maire demande qu'un calendrier soit proposé pour :

- Les entrées du bâtiment mairie (joints-peinture), angle du mur Agence Postale-Salles des fêtes, dalle pluviale cour arrière
- La peinture de la porte des ateliers techniques (couleur grise comme le bâtiment Mairie)
- La peinture du portail du cimetière
- La réparation de la barrière dangereuse sur la ferrée verte au niveau des « Brandes »
- La réparation du pont de la ferrée verte au niveau du Bouron (dommages causés par une entreprise identifiée)
- L'évacuation du bois de l'arbre coupé sur la place du Marché
- La pose des barrières grises à la sortie de la salle des fêtes (sécurisation des escaliers)
- Panneaux d'affichage en bois disponibles (à repeindre) et à positionner sur place Charente (abris-bus) et cale du quai (local Wc-douches)
- Rangement de la zone des anciens locaux techniques

Ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année.

## 11) Dates prochaines réunions

SIVOS 31 Aout 18h,  
personnel du SIVOS 01 Septembre 9h,  
Commission Patrimoine 01 Septembre 18h,  
Commission plan communal de secours 05 Septembre 18h30,  
DRAC-Poitiers 06 Septembre 14h,  
Etablissement Public Foncier 12 Septembre 16h30,  
PLU 18 Septembre 9h30.

## 12) Questions diverses

- Monsieur Texier remercie monsieur HOPFNER et la famille GOURDON-TARALLE pour les documents qu'ils ont cédés à la municipalité et notamment les retranscriptions des lettres de Roger GOURDON écrites sur le front pendant la guerre 1914-1918 et dont la dernière date de la veille de son décès lors d'un assaut.

Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, monsieur le Maire souhaite rendre un hommage à ce Taillebourgeois, qui repose dans le cimetière de Taillebourg et dont le nom est gravé sur le monument aux morts, en demandant à un jeune homme de lire cette dernière lettre adressée à ses parents, lors de la cérémonie du 11 novembre 2017.

La famille a été contactée et a approuvé cette démarche. Lors de son entretien du Vendredi 18 Août avec madame la Sous-préfète, monsieur le Maire a invité celle-ci pour participer à cet hommage.

- Monsieur Arroyo-Bishop nous fait part du programme des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre à Taillebourg.

Le programme est consultable sur site. Il informe qu'avec monsieur Texier, ils ont largement taillé la haie et commencé à enlever le lierre sur les murs extérieurs des salles voûtées, côté douve, pour évaluer les travaux à faire et en faire part à la DRAC lors de leur entretien du 06 Septembre prochain.

- Monsieur Chevalier nous informe de la pose des containers à compter du 18 septembre dans une partie des villages. Le reste se fera en décembre. Cette mise en place sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Monsieur Chevalier demande s'il est possible de passer une convention avec le département pour continuer à entretenir les entrées de Taillebourg qui ne sont pas sous sa responsabilité (départementale hors agglomération comme la déviation et les abords de l'entrée sur le pont Boyard). Monsieur le Maire confirme que les services du Département nous ont effectivement dit que ces entretiens de voirie n'étaient pas de notre ressort et posaient des problèmes d'assurance de nos personnels en intervention. Nous avons alors dit que si le Département s'occupait de ces zones, elles ne seraient pas maintenues en état satisfaisant de présentabilité à ce quoi les services du Département nous ont répondu qu'ils n'avaient pas la même définition que nous de la propreté des abords routiers. Monsieur le Maire sollicitera les services du Département pour une éventuelle convention.

- Monsieur Chevalier souhaite que la commune participe à la prochaine réunion des travaux des ponts sur la route de Saint Savinien. L'excès de circulation entre la départementale et les Fèvres a endommagé les bords de route. Il serait souhaitable qu'une réfection de ces rives soit réalisée par le département.

- Monsieur GALLAIS indique que depuis mai 2017 et jusqu'à ce jour, environ 110 camping-cars sont déjà passés sur notre aire d'accueil. Il propose que les caravanes soient acceptées sur ce terrain. Considérant que toutes les « entrées » sont soumises à paiement à la borne, monsieur le Maire est favorable à cette proposition d'autant que nous avons le statut administratif de « Camping » et pas seulement de « Parking ». Il contactera le prestataire pour évoquer cette proposition. Monsieur GALLAIS demande qu'une meilleure signalétique soit mise en place pour indiquer le site du Camping-car Park et qu'un sommaire des commerces de Taillebourg soit installé sur l'aire de Camping-car park. Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu mais pas sur le Budget 2017.

## 13) Affaire de la pollution du Puits liée à l'immeuble de l'actuel bâtiment des locaux techniques-Décision de justice : (huis clos)

(Dans le contexte du « huis-clos », ne sont rapportées que les grandes lignes des entretiens)

Malgré l'invocation de la « prescription » par la partie adverse et de la close n°1 des « CHARGES et CONDITIONS » du certificat de vente de l'époque qui semble protégé le vendeur d'éventuelles pollutions des sols, ce qui n'a pas échappé à notre avocat et au juge des référés, celui-ci **ordonne une expertise et déboute la partie adverse de l'ensemble de leurs demandes**, par ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Saintes, en date du 04 Juillet 2017.

Cloze n°1 des « CHARGES et CONDITIONS » du certificat de vente conclu par maître DUROY entre la municipalité de l'époque et les vendeurs de l'immeuble de l'ancien centre de secours, actuel locaux techniques.

1 - Etat des biens vendus - Mitoyenneté - Désignation - Contenance

Il prendra l'immeuble vendu dans son état actuel, tel qu'il existe et se comporte, sans garantie, et sans pouvoir exercer aucun recours ni aucune répétition contre le vendeur pour quelque cause que ce soit; notamment pour cause de réparations qu'il y aurait lieu de faire, mauvais état du sol ou du sous-sol, vices cachés ou apparents, insectes ou autres parasites animaux ou végétaux, vétusté, servitudes, vices de construction, vues mitoyennetés ou non-mitoyennetés, carrières, fouilles, excavations, éboulements, défaut d'alignement, d'entretien, de clôtures, erreur dans la désignation ou dans la contenance, la différence de mesure en plus ou en moins, lors même qu'elle excéderait un/vingtième devant faire le profit ou la perte de l'acquéreur.

La clause d'exonération des vices cachés ne saurait s'appliquer au cas d'un vendeur "professionnel de l'immobilier".

2 - Servitudes :

Il jouira des servitudes actives et supportera celles passives, apparentes ou discontinues, conventionnelles ou légales pouvant exister

Ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Saintes, en date du 04 Juillet 2017 (extrait)

En l'espèce, la commune de TAILLEBOURG est également le propriétaire du bien qui serait possiblement à l'origine de la pollution.

L'article L152-1 du code de l'environnement, dans sa version alors applicable, dispose que « *Les obligations financières liées à la réparation des dommages causés à l'environnement par les installations, travaux, ouvrages et activités régis par le présent code se prescrivent par dix ans à compter du jour où le titulaire de l'action a connu ou aurait dû connaître la manifestation du dommage* ».

La commune justifie avoir eu connaissance des problèmes de pollution en 2013.

Il ressort de ces éléments que l'action de la commune n'est pas manifestement prescrite et qu'il existe un fondement juridique lui permettant de solliciter le remboursement des sommes engagées lors de la dépollution, la clause de la vente précisant que le bien est vendu en l'état et protégeant le vendeur de toute action à son encontre pouvant être écartée lors d'une action judiciaire.

En conséquence, il convient de faire droit à la demande d'expertise.

14) Décision modificative n°2 du budget (consignation pour l'affaire de pollution du puits, huis clos)

Une provision de 3000€ pour l'expertise est à budgétiser.

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 174 : Autres agencements et am	-326,77		
2128 (21) - 191 : Autres agencements et am	-1 577,56		
2135 (21) - 174 : Instal.géné.,agencements,a	1 560,56		
2152 (21) - 192 : Installations de voirie	-322,44		
21578 (21) - 192 : Autre matériel et outilla	-1 100,00		
2158 (21) - 172 : Autres install., matériel et c	-0,32		
2158 (21) - 177 : Autres install., matériel et c	-763,94		
2181 (21) - 177 : Install.générales,agenceme	-236,06		
2184 (21) - 181 : Mobilier	-233,47		
275 (27) : Dépôts et cautionnements versés	3 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Vote : Tous Pour

Fin de la réunion : 00h30